

Nous avons le plaisir de vous informer que la circulaire relative à l'élargissement des aménagements scolaires en faveur des sportifs reconnus et au lancement du CEL, qui était en projet lors de nos rencontres, a été signée par la Ministre de l'Enseignement obligatoire, Madame Marie-Dominique SIMONET, et a été diffusée au sein des établissements scolaires en date du 14 octobre dernier.

[Vous en trouverez copie en pièce jointe.](#)

Nous profitons également de l'occasion pour vous informer que la mise en application de cette circulaire va nous obliger à revoir la procédure d'octroi des statuts. Vous devez savoir que le Ministre des Sports devra arrêter la liste des sportifs reconnus en obligation scolaire pour le 1<sup>er</sup> avril précédant l'année scolaire visée par le statut. Nous veillerons à ce que le respect de cette mesure n'alourdisse pas vos démarches dans le cadre des demandes de reconnaissance. Vous serez informés en temps utile de ces nouvelles dispositions.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Secrétariat de la Commission 14 et le Service Projet de Vie de la DG du Sport.

Isabelle BEAULIEU

ADEPS-Vie fédérale